# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail

### ARRÊTÉ du 7 mai 2020

fixant la composition de la commission de sélection du recrutement sans concours dans le corps des adjoints administratifs à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle Aquitaine

La ministre du travail,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-571 du 1er juillet 2013 autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un recrutement sans concours dans le corps des adjoints administratifs à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine ;

#### ARRÊTE

#### Article 1er

La composition de la commission de sélection pour le poste localisé à l'antenne régionale de Limoges est fixée comme suit :

- M. Arnaud PIOTTE, contrôleur du travail hors classe, responsable de secteur mission régionale des systèmes d'Information et de communication à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine,
- M. Didier CHASSAING, directeur adjoint du travail, chef de la mission régionale des systèmes d'information et de communication à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine,
- Mme Sylvie NICOT, secrétaire administrative, gestionnaire ressources humaines à l'antenne régionale Limoges de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine,
- M. Olivier SILOU, ingénieur hors classe des systèmes d'informations et de communication, chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication à la préfecture de la Haute-Vienne.

## Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 7 mai 2020

La ministre du travail,

Pour la ministre et par délégation

La cheffe de Département

Marie GALLOO-PARCOT